

RÈGLE LOCALE : DÉPLACEMENT ACCIDENTEL D'UNE BALLE SUR LE GREEN

CE QUE CELA SIGNIFIE : Le comité en charge d'une compétition ou d'un terrain a maintenant la possibilité d'adopter une Règle Locale qui supprime la pénalité dans **tous les cas** où un joueur, un adversaire ou n'importe lequel de leur partenaire, cadet ou équipement déplace **accidentellement** une balle ou un marque-balle sur le green.

MISE EN APPLICATION | Ci-dessous des exemples où la Règle Locale s'appliquera :

SI : En se préparant à jouer un coup, un joueur provoque accidentellement le déplacement de la balle ...



ALORS : Pas de pénalité, et la balle doit être replacée.

SI : Un joueur laisse tomber accidentellement sa balle qui heurte et déplace le marque-balle ...



ALORS : Pas de pénalité, et le marque-balle doit être replacé.

SI : Un joueur laisse tomber accidentellement son marque-balle qui heurte et déplace la balle ...



ALORS : Pas de pénalité, et la balle doit être replacée.

SI : Un joueur tape sa balle accidentellement avec son pied et la déplace ...



ALORS : Pas de pénalité, et la balle doit être replacée.

EXCLUSIONS | Ci-dessous des exemples où la Règle Locale ne s'appliquera pas :

SI : Un joueur déplace accidentellement sa balle qui repose sur le parcours (fairway, rough, etc.) ...

ALORS : Pénalité d'un coup et la balle doit être replacée.

SI : Un joueur déplace ou relève intentionnellement sa balle sur le green sans avoir marqué sa position au préalable ...

ALORS : Pénalité d'un coup et la balle doit être replacée.

